

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	3
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES.....	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES.....	3
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	3
II.1. CAS DES FEMMES ARRETEES.....	3
II.2. DES ENFANTS TUES	4
II.3. DES ENFANTS ARRETES	4
II.4. DES ENFANTS BLESSES	4
III. CONCLUSION.....	5

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, FOCODE, SOS Torture et le Medias

ACRONYMES

CDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Libération
ECOFO	: Ecole Fondamentale
OPJ	: Officier de la Police Judiciaire

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETTIN SEPTEMBRE 2023

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois de septembre 2023. Les grandes tendances observées ont été notamment, des cas de violences basées sur le genre, des violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que des cas de disparitions.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 3 cas de violences sexuelles,

1 enfant tué, 1 cas d'enfant arrêté et 7 femmes arrêtées arbitrairement.

Des policiers figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le constat est par ailleurs que les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille violée en commune et province de Rumonge

En date du 05 septembre 2023, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, B.U, originaire de Muyinga, âgée de 12 ans a été violée par Nininahazwe Thierry, Boucher, de la même colline. La victime venait de passer 2 mois comme travailleur domestique à Rumonge et son employeur l'a renvoyée. Le présumé auteur l'a prise pour l'héberger et a couché avec elle depuis la nuit du 3 septembre 2023. Les voisins ont remarqué d'une jeune fille à la maison du présumé auteur et ont secouru la fille en le conduisant au centre Humura. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Rumonge.

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural

En date du 18 septembre 2023 indique que dans la nuit du 17 septembre 2023, sur la colline Kinyinya II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par son père, Elie

Igirukwishaka dans sa maison. Celui-ci s'est rendu dans la chambre où dormait l'enfant quand il l'a violée. Sa mère qui dormait s'est réveillée et a secouru l'enfant qui pleurait. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Gatumba tandis que l'enfant a été conduit au Centre Seruka de Bujumbura Mairie pour une prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune Kiganda, province de Muramvya

En date du 20 septembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyagisozi, commune Kiganda, province Muramvya, G.A., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECO-FO Nyagisozi, a été violée dans une brousse par Nisubire Jérémie, âgé de 36 ans, commerçant de bière de banane. La victime venait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Des passants qui ont entendu des cris de la fillette ont alerté des habitants du coin. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Kiganda avant d'être transféré en date du 22 septembre 2023 à la prison de Muramvya.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES ARRETEES

Sept femmes arrêtées en commune Nyanza-lac, province de Makamba

En date du 12 Septembre 2023, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, 7 femmes dont Ndayirorere Anitha, toutes membres du parti CNL

ont été arrêtées, battues et conduites par des policiers au cachot du commissariat de police de Nyanza-lac. Elles ont été accusées d'avoir acheté des marchandises aux commerçants ambulants à l'extérieur du marché public. Tous leurs biens composés de nourriture pour leurs enfants ont été versés par terre et piétinés par ces

ces policiers. Elles ont été libérées le lendemain après qu'un groupe de plusieurs femmes se sont dirigées au

cachot pour demander leur libération.

II.2. DES ENFANTS TUES

Un nouveau-né tué en commune et province de Kayanza

En date du 6 septembre 2023, vers 8 heures, sur la sous-colline Muciro, colline Nyabihogo, commune et province Kayanza, un nouveau-né a été tué par sa mère Anabelle Tuyisabe, âgée de 21 ans. Selon Athanase Manirakiza, chef de colline Nyabihogo, Anabelle a mis au monde le matin et à égorger son bébé à l'aide d'une lame de rasoir puis l'a jeté dans une latrine de son frère Phocas Majambere. Marc Nduwimana, son père, qui était malade a entendu les cris d'un bébé et quand il est parti s'enquérir

de la situation, il a vu des traces de sang jusqu'au latrine et a crié aux secours. Anabelle a été arrêtée et conduite à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins et après elle a été transféré au cachot de la commune Kayanza. Sylvestre Nsaguye, administrateur de la commune Kayanza a été informé de la situation et a dépêché une équipe des volontaires de la croix rouge pour retirer l'enfant de la latrine et le corps sans vie de l'enfant a été conduit à la morgue de l'hôpital Kayanza. En date du 7 septembre 2023, le matin, le corps sans vie de l'enfant a été enterré au cimetière Kamurango sis à la colline Gisoro, commune et province Kayanza par la famille d'Anabelle.

II.3. DES ENFANTS ARRETES

Un enfant arrêté en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 07 septembre 2023, Achille Igiraneza, âgé de 14 ans, a été arrêté et conduit au cachot de police de la commune Bugendana, province Gitega. Il a été accusé d'avoir volé une somme de 100.000 fbu et un sac d'urée

appartenant à Noëlla Dorine Mpawenayo et Anne Bizongwako. Deux policiers du poste de police de la zone Mugerera l'ont tabassé à coup de bâton en date du 14 septembre 2023 en le forçant d'accepter que c'est lui qui avait volé. L'enfant a rejeté ces accusations et a demandé à l'OPJ Serges de convoquer des témoins pour les

II.4. DES ENFANTS BLESSES

Un enfant brûlé en commune Nyabiraba, province de Bujumbura rural

En date du 10 septembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Mwumba, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Kenny Nduwayezu, âgé de 9 ans, élève en 3^{ème} année à l'ECOFO Mwumba, a été frappé et brûlé au niveau de la main droite par son père, Désiré Ndiwenu-muryango, cultivateur et membre du parti CNL. L'enfant a été accusé d'avoir coupé une canne à sucre. L'enfant a

été conduit à l'hôpital Rwibaga où il a été hospitalisé tandis que le présumé auteur a pris fuite.

Trois enfants blessés par une explosion de grenade en commune et province de Ngozi

En date du 23 septembre 2023, vers 10 heures, sur la colline Mubuga, commune et province Ngozi, trois enfants d'une même famille ont été blessés suite à une explosion d'une grenade quand ils la manipulaient à leur domicile. Ces enfants ont été conduits à l'hôpital de référence de Ngozi pour des soins médicaux par leur père,

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN SEPTEMBRE 2023

III. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois de septembre 2023, il ressort clairement que les cas de violences sexuelles et les cas d'arrestations arbitraire des femmes ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'Etat du Burundi et ses instances judiciaires continuent à ne pas montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes en vue de l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et filles ainsi

qu'aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants et de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces derniers.